



N^o 288

Le 17 novembre 1989

LES RÉUNIONS MINISTÉRIELLES AU JAPON FONT AVANCER LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES DE L'URUGUAY ROUND

TOKYO -- Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et les ministres du Commerce de divers pays du globe ont tenu durant cinq jours des réunions intensives au cours desquelles ils ont axé leur attention sur les progrès réalisés dans le cadre du Cycle Uruguay des Négociations commerciales multilatérales (NCM) et sur les mesures à prendre pour mener le cycle à bonne fin en décembre 1990.

Du 12 au 14 novembre, à Hakone, un centre de villégiature situé à environ 100 kilomètres à l'ouest de Tokyo, M. Crosbie a eu des entretiens avec M^{me} Carla Hill, représentante du Président des États-Unis pour les questions commerciales, le vice-président de la Communauté européenne, M. Frans Andriessen, et le ministre du Commerce international et de l'Industrie du Japon, M. Hikaru Matsunaga.

Ces quatre ministres - qui forment le groupe de la Quadri-latérale - ont convenu de la nécessité d'accélérer le rythme des négociations et de présenter tous les documents de négociation détaillés d'ici à la fin de l'année.

M. Crosbie a souligné qu'il est urgent d'aller de l'avant, en début d'année, avec les négociations délicates et détaillées sur l'agriculture, les produits provenant de ressources naturelles, et les subventions et droits compensateurs. Il a salué l'engagement pris par la Communauté européenne de déposer prochainement sa proposition de réforme du secteur agricole, et l'annonce faite par les États-Unis quant à la publication prochaine de sa position sur les subventions et les droits compensateurs.

Après la réunion de Hakone, M. Crosbie a participé avec les représentants de 26 pays développés et en développement à la rencontre informelle des ministres du Commerce à Tokyo.

"Cette rencontre a contribué dans une large mesure à faire participer pleinement les pays en développement au succès du présent cycle qui, nul doute, stimulera le commerce mondial et alimentera la croissance économique", a indiqué M. Crosbie.

À la réunion, le ministre Crosbie a fait valoir la position du Canada dans quatre domaines clés: l'agriculture, l'accès aux marchés, les règles relatives à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et les "nouveaux thèmes" abordés dans le cadre du GATT, à savoir les services, les mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIM) et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIP).

Agriculture

En ce qui concerne l'agriculture, M. Crosbie a indiqué que le Canada et ses partenaires du Groupe de Cairns des exportateurs agricoles travaillent ferme à élaborer un projet de réforme détaillé. M. Crosbie et les autres ministres du Groupe se réuniront en Thaïlande la semaine prochaine pour finaliser ce projet.

M. Crosbie a par ailleurs rappelé qu'à Genève en avril dernier, la réunion du Comité des négociations commerciales, qui a complété l'examen à mi-parcours entrepris à Montréal quatre mois plus tôt, a convenu que l'objectif à long terme consiste à établir un système de commerce des produits agricoles qui soit à la fois équitable et conforme à la logique du marché. Cette victoire a été remportée de haute lutte.

"Nous savons que le présent cycle de négociations ne pourra venir à bout de toutes les distorsions et restrictions commerciales, mais nous devons tenir notre engagement commun de faire des progrès notables en ce sens", a indiqué M. Crosbie à ses collègues.

Le Ministre a ajouté que les nouvelles règles du GATT devront continuer de soutenir les politiques nationales qui contribuent à empêcher les excédents de production.

M. Crosbie a insisté sur le fait qu'il faut mettre un terme aux effets dévastateurs des subventions à l'exportation. Il a en outre précisé que l'amélioration de l'accès aux marchés ne sera ni crédible ni soutenable si elle ne s'accompagne pas d'une concurrence plus équitable, et que les nouvelles règles commerciales doivent être exécutables et libérer le monde de la menace constante d'une action unilatérale.

Soulignant la nécessité de faire progresser le dossier du commerce des produits agricoles, M. Crosbie a dit: "Qui conviendra de l'opportunité d'étendre le mandat du GATT à des domaines comme le commerce des services et les TRIP si les règles fondamentales qui gouvernent la concurrence équitable, libre et non discriminatoire ne s'appliquent pas intégralement au commerce des produits agricoles ou à tous les pays?"

Accès aux marchés

Commentant le fait qu'il n'y a pas eu d'accord jusqu'à maintenant quant à l'approche à adopter en ce qui concerne la phase détaillée des négociations sur les barrières tarifaires et non tarifaires permettant d'atteindre les objectifs de libéralisation du commerce convenus lors de la réunion ministérielle tenue à Montréal l'an dernier, M. Crosbie a précisé: "Comme les négociations doivent prendre fin dans à peine plus d'un an, nous ne pouvons nous permettre de perdre plus de temps en débats de procédure sur le lieu et les modalités de négociation. Nous devons maintenant nous attaquer au détail des négociations effectives."

Il a prié instamment les autres pays de réduire les écarts qui empêchent les progrès en ce domaine: "nous croyons qu'il serait pratique et raisonnable d'adopter une approche s'appuyant sur une formule tarifaire que compléteraient des demandes et des offres bilatérales; une telle formule serait plus efficace que celle de réduire les droits de douane sur des produits particuliers ou d'éliminer des barrières non tarifaires."

M. Crosbie a applaudi la détermination des participants de résoudre ce problème avant la fin de l'année et de considérer sérieusement la proposition américaine de présenter des offres d'ici le 30 janvier 1990.

"En ce qui concerne la question de l'accès aux marchés, l'objectif du Canada a été d'élaborer un concept qui déboucherait sur les résultats les plus vastes et les plus équilibrés possibles en matière d'accès tant du point de vue des droits de douane que des barrières non tarifaires, y compris les pratiques restrictives relatives aux marchés publics. Cette question est d'une importance primordiale pour le Canada. Nous avons pu constater les avantages de la libéralisation de l'accès aux marchés qui a résulté des cycles précédents de négociations menées dans le cadre du GATT."

Règles et disciplines du GATT

"Du point de vue canadien, il existe trois points essentiels sur lesquels les négociations doivent réussir et mener à des solutions globales et équilibrées : les subventions et droits compensateurs, les mesures de sauvegarde, et le règlement des différends, a ajouté M. Crosbie. Le résultat des négociations sur ces points déterminera non seulement l'avenir du GATT, mais aussi notre capacité de maintenir un environnement commercial plus prévisible permettant à nos entreprises de planifier et d'investir avec confiance".

"Le Canada a présenté une proposition globale sur les subventions et les mesures compensatoires, et la réalisation d'une réforme importante des règles du Gatt en ce domaine est pour nous des plus prioritaires. Nous voulons ériger un système de règles accepté de tous, afin que nous n'ayons plus à vivre sous la menace constante de l'imposition de droits compensateurs ou de la détermination unilatérale de ce qui constitue une aide gouvernementale juste."

Quant à la question de ce qui est "juste", M. Crosbie a expliqué que "les restrictions sur les subventions doivent être accompagnées de restrictions équivalentes sur les mesures compensatoires, de façon à établir d'une manière raisonnable les conditions dans lesquelles l'aide gouvernementale bien fondée, dans certains domaines tels que le développement régional, la recherche et le développement, ne doit pas être considérée comme une mesure faussant le commerce."

Il accueille favorablement l'intention des États-Unis de présenter leur proposition dans un avenir rapproché et de chercher à conclure les négociations en ce domaine d'ici juillet.

"Tout le système des règles du GATT, qu'elles portent sur des pratiques commerciales loyales ou sur des pratiques déloyales, doit être clair et effectivement applicable. Mais son fonctionnement doit respecter pleinement les principes du système commercial multilatéral. Nous devons faire fond sur les réalisations de Montréal relativement aux procédures de règlement des différends, pour faire en sorte qu'en ce qui concerne toutes les questions assujetties aux accords de l'Uruguay Round, il n'y ait pas de place pour l'interprétation unilatérale de nos droits et obligations respectifs."

Nouveaux thèmes (services, propriété intellectuelle, investissement)

M. Crosbie estime que des progrès intéressants ont été accomplis en ce qui concerne tous les nouveaux thèmes depuis l'Examen à mi-parcours. "Nous devons maintenant faire le nécessaire pour que toutes nos propositions de négociation soient communiquées le plus tôt possible. Nous devons donner instruction aux négociateurs canadiens de commencer à élaborer des textes de négociation communs au début de l'année prochaine.

"Dans l'optique canadienne, l'obtention de résultats équilibrés dans ces nouveaux domaines des NCM exigera des résultats substantiels et équitables dans les autres domaines, notamment en ce qui concerne les conditions d'accès aux marchés des produits provenant des ressources naturelles et des produits agricoles."

M. Crosbie a ajouté : "La libéralisation de la circulation des marchandises, des services, de la technologie et de l'investissement doit constituer les quatre piliers du nouveau système du GATT, car ce sont sur eux que repose notre interdépendance économique de plus en plus grande."

Il a souligné que tous les pays du GATT devaient mieux faire comprendre les avantages mutuels qu'ils ont retirés de leur participation au GATT et expliquer que la libéralisation d'un système commercial multilatéral qui aurait été renforcé devrait favoriser la croissance économique.

"Les Canadiens sont parfaitement conscients de l'importance du commerce pour leur avenir économique. La meilleure façon de multiplier les succès que nous avons remportés dans des secteurs aussi diversifiés que les pêches et la haute technologie, les télécommunications et les pâtes et papiers, c'est d'oeuvrer à la revitalisation du système du GATT."

Pour de plus amples renseignements, les journalistes peuvent communiquer avec :

Le Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874